

Conseil communautaire du 28 Novembre 2019

DELIBERATION N° 2019-CC-7S-DIFP-42

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LE PROJET
D'ADRESSAGE NUMERIQUE DE LA CARL

Sainte-Anne, l'an deux mille dix-neuf, le 28 Novembre,
Sur Convocation en date du 22 Novembre 2019
Sous la Présidence de Monsieur Christian BAPTISTE

M. Solaire COCO ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 42

Conseillers présents : 26

Conseillers représentés : 1

PRESENTS : MM. Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER – Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - M. Christian THENARD - Mme Maguy THOMAR - M. Cédric CORNET – Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES – M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN – Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT – M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY – M. Jean-Luc PERIAN.

EXCUSES : MM. Jean-Pierre DUPONT - Jean-Claude PIOCHE – Mmes Paulette LAPIN (Procuration à M. Christian THENARD) - Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN – Mmes Félicienne GANTOIS – Roberte MERI -M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Michelle MAXO - Mme Cynthia DINANE – M. René NOEL.

ABSENTS : Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Diana PERRAN – M. Jean FAHRASMANE.

I. CONTEXTE ET ENJEUX.

Par délibération en date du 19 mars 2019, le conseil communautaire a adopté le plan de financement du projet d'adressage numérique de la CARL de la manière suivante :

Investissement

Co financeurs	Montants définitifs	%
CARL	310 000€	41,9 %
DETR	229 400 €	31,1 %
REGION	199 800 €	27,0 %
Total	740 000€	100 %

Fonctionnement

Co financeurs	Montants définitifs	%
CARL	60 000€	100%
Total	60 000€	100 %

A la demande des services de l'Etat, les fonds provenant de la DETR seront remplacés par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), d'où la proposition de modification du plan prévisionnel.

II. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

Investissement

Co financeurs	Montant	%
CARL	310 000 €	41,9 %
DSIL	230 000 €	31,1 %
REGION	200 000 €	27,0%
Total	740 000€	100%

Fonctionnement

Co financeurs	Montant	%
CARL	60 000€	100%
Total	60 000€	100%

Avis favorable de la Commission Finances/Ressources Humaines du 21 Novembre 2019

Vu le Code général de collectivités territoriales et, notamment, son article L. 2334-42 relatif à la dotation de soutien à l'investissement local ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;

Vu la délibération n° 2018-CC-5S-DSTIP-37 du 28 juin 2018 validant le plan d'actions de « Riviera 3.0 » ;

Vu la délibération CC-2019-2S-DIFP-15 du 29 mars 2019 d'examen et d'approbation du plan de financement du projet d'Adressage numérique de la CARL ;

Vu la convention de partenariat de l'observatoire fiscal, social, économique mutualisé, de la communauté d'agglomération avec ses villes membres ;

Considérant l'avis favorable de la commission financière en date du 21 Novembre 2019 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Entendu le rapport de Mme la Vice-Présidente Lydie SELLIN et après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

Article 1 :

Approuve la modification du plan de financement prévisionnel pour la réalisation du projet "d'Adressage numérique" de la CARL comme suit:

Investissement

Co financeurs	Montant	%
CARL	310 000 €	41,9 %
DSIL	230 000 €	31,1 %
REGION	200 000 €	27%
Total	740 000€	100%

Fonctionnement

Co financeurs	Montant	%
CARL	60 000€	100%
Total	60 000€	100%

Article 2 :

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Autorise le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

Article 4 :

Monsieur le Président de la CARL et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Sainte-Anne, le 28 Novembre 2019
Pour extrait certifié conforme

P/o Le Président empêché
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Christian BAPTISTE

